

Renoncations pour déficiences intellectuelles (DI)

Définitions

Parent Toute personne apparentée au participant par le sang ou par alliance jusqu'au troisième degré de consanguinité, y compris un parent nourricier, un enfant placé en famille d'accueil, un beau-parent, un beau-fils ou une belle-fille, ainsi que les enfants adoptés et leurs parents adoptifs. Dans le cas d'un enfant indien, le terme « parent » est défini dans le Neb. Les statuts Stat. § 43-1503.

Le **tuteur légal** est une personne désignée par un tribunal pour assurer la tutelle d'une personne âgée de 19 ans ou plus. Les tuteurs légaux ne peuvent agir qu'en tant que prestataires de services.

Une **personne légalement responsable** (PLR) est le conjoint ou les parents naturels ou adoptifs d'enfants mineurs.

Qui peut fournir des services

Service	Parent	Tuteur légal	Personne légalement responsable (PLR)
Journée pour adultes	✓ - Oui	✓ - Oui, avec une agence	X - Non
Technologie d'assistance	✓ - Oui	X - Non	X - Non
Habilitation comportementale à domicile	✓ - Oui	X - Non	X - Non
Conseil en matière d'avantages sociaux	X - Non	X - Non	X - Non
Habilitation de jour pour enfants	✓ - Oui	✓ - Oui, avec une agence	X - Non
Intégration communautaire	✓ - Oui	✓ - Oui, avec une agence	X - Non
Évaluation consultative	X - Non	X - Non	X - Non
Accueil continu	✓ - Oui	✓ - Oui, avec une agence	X - Non
Soutien de jour	✓ - Oui	✓ - Oui, avec une agence	X - Non
Évaluation des modifications de l'environnement	X - Non	X - Non	X - Non
Prospection d'emploi	X - Non	X - Non	X - Non
Surveillance du maintien de la santé	✓ - Oui	✓ - Oui, avec une agence	X - Non
Modifications domiciliaires	✓ - Oui	X - Non	X - Non
Ménager	✓ - Oui	✓ - Oui, avec une agence	X - Non
Hôte d'accueil	✓ - Oui	✓ - Oui, avec une agence	X - Non
Vie autonome	✓ - Oui	✓ - Oui, avec une agence	X - Non
Soins personnels PLR	X - Non	X - Non	✓ - Oui
Habilitation médicale du domicile	✓ - Oui	X - Non	X - Non
Système personnel de réponse aux urgences (SPRU (PERS))	X - Non	X - Non	X - Non
Formation préprofessionnelle	✓ - Oui	X - Non	X - Non
Supports à distance	✓ - Oui	X - Non	X - Non
Soin de répit.	✓ - Oui	X - Non	X - Non
Colocation	✓ - Oui	X - Non	X - Non
Soutien professionnel en petits groupes	✓ - Oui	X - Non	X - Non
Emploi accompagné – suivi	✓ - Oui	X - Non	X - Non
Emploi assisté – individuel	✓ - Oui	X - Non	X - Non
Logement familial accompagné	✓ - Oui	✓ - Oui, avec une agence	X - Non
Services de transition	✓ - Oui	X - Non	X - Non
Transport	✓ - Oui	✓ - Oui, avec une agence	X - Non
Modifications du véhicule	X - Non	X - Non	X - Non
Accueil continu pour les jeunes	✓ - Oui	✓ - Oui, avec une agence	X - Non

Exemption pour les personnes âgées ou handicapées

Définitions

Parent Toute personne apparentée au participant par le sang ou par alliance jusqu'au troisième degré de consanguinité, y compris un parent nourricier, un enfant placé en famille d'accueil, un beau-parent, un beau-fils ou une belle-fille, ainsi que les enfants adoptés et leurs parents adoptifs. Dans le cas d'un enfant indien, le terme « parent » est défini dans le Neb. Les statuts Stat. § 43-1503.

Le **tuteur légal** est une personne désignée par un tribunal pour assurer la tutelle d'une personne âgée de 19 ans ou plus.

Une **personne légalement responsable (PLR)** est le conjoint ou les parents naturels ou adoptifs d'enfants mineurs.

Qui peut fournir des services

Service	Parent	Tuteur légal	Personne légalement responsable (PLR)
Soins de santé de jour pour adultes	✓ - Oui	✓ - Oui	X - Non
Assistance à la vie autonome	✓ - Oui	✓ - Oui	X - Non
Technologie d'assistance	✓ - Oui	✓ - Oui, pour les adultes	X - Non
Corvée	✓ - Oui	✓ - Oui	X - Non
Compagnon	✓ - Oui	✓ - Oui	X - Non
Soins supplémentaires pour les enfants handicapés	✓ - Oui	✓ - Oui	X - Non
Modifications de la maison et du véhicule	✓ - Oui	✓ - Oui, pour les adultes	X - Non
Home Again	✓ - Oui	✓ - Oui	X - Non
Repas livrés à domicile	✓ - Oui	✓ - Oui	X - Non
Renforcement des capacités d'autonomie	✓ - Oui	✓ - Oui	X - Non
Soins personnels PLR	X - Non	X - Non	Oui
Transport non médical	✓ - Oui	✓ - Oui	X - Non
Système personnel de réponse aux urgences (SPRU (PERS))	✓ - Oui	✓ - Oui	X - Non
Soin de répit.	✓ - Oui	✓ - Oui, pour les adultes	X - Non